



2026 / 73

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUZAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel  
DUNAND François à MONEY Sylvie  
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

**EXCUSÉ** : BILLIET-PRADES Yves

**ABSENTE** : GACON Christine

**Date de Convocation** :  
23 avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Création d'un emploi d'attaché principal pour avancement de grade

Le Président informe l'assemblée qu'afin de permettre l'avancement au grade supérieur d'un agent, il est nécessaire de créer l'emploi correspondant : attaché principal (Direction générale des services).

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L313-1,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché principal à temps complet,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

